



UN PREMIER PAS INÉDIT À MONTIGNY-LE-TILLEUL



LANCEMENT DU CONSEIL
CONSULTATIF COMMUNAL DE
L'INCLUSION (CCCI) !

Dans le cadre de la nouvelle législature, la commune de Montigny-le-Tilleul innove en mettant en place un projet ambitieux : **la création du Conseil Consultatif Communal de l'Inclusion (CCCI), une première dans la région !**

À l'initiative de Loïc Sartieaux, **échevin de l'égalité des chances et des personnes porteuses de handicap**, ce conseil a pour objectif de répondre aux attentes actuelles en matière d'inclusion, en élargissant notre approche à tous les publics concernés.

Un rôle essentiel pour l'inclusion.

Ce nouveau conseil remplacera et élargira les missions du Conseil Consultatif Communal de la Personne Porteuse de Handicap (CCCPH) afin d'englober toutes les thématiques nécessitant une attention particulière en matière d'inclusion.

Il jouera un rôle central pour lutter contre toutes les formes d'exclusion sociétales et favoriser l'accès :

- à l'éducation ;
 - aux services de santé ;
 - aux opportunités d'emploi ;
 - au logement ;
 - à la sécurité ;
- et bien plus encore.

Une démarche innovante et participative !

Contrairement aux dispositifs classiques, le CCCI donne une place formelle et structurée aux citoyens, associations et acteurs de terrain pour porter les réalités vécues autour :

- du handicap ;
- de la diversité culturelle et ethnique ;
- des droits LGBTQIA+ ;
- et de toutes les formes d'exclusion ou de discrimination.



Qui peut rejoindre le CCCI ?

Le conseil est ouvert à :

- des citoyens résidant à Montigny-le-Tilleul ou Landelies, directement concernés ou engagés ;
- des associations locales œuvrant pour l'inclusion et contre les discriminations ;
- des partenaires institutionnels en lien avec l'égalité des chances.

Quel est son rôle ?

Le CCCI se veut un groupe de travail dynamique et proactif, jouant un rôle clé de consultation et de participation citoyenne.

Son but :

- faire entendre la voix des citoyens ;
- défendre les droits de toutes et tous ;
- suggérer des initiatives concrètes au Collège et au Conseil communal ;
- lutter contre toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité des chances.

Première réunion prévue en juin.

La première réunion du CCCI se tiendra en juin 2025 et s'inscrira dans une dynamique de travail régulier en lien avec les projets communaux.

Comment poser sa candidature ?

Vous souhaitez vous impliquer ? Proposez votre candidature **avant le 24 avril** :

- par courrier à l'attention du Collège Communal (Rue de Marchienne 5, 6110 Montigny-le-Tilleul) ;
- par mail à pcs@montignyletilleul.be.

Pour toute information complémentaire, contactez le **Plan de Cohésion Sociale** au 071/51.04.15.

Ensemble, faisons de l'inclusion une réalité pour toutes et tous.



***L'échevin est disponible
pour tout entretien,
interview ou reportage.***



Loïc Sartieaux :

« Ce Conseil Consultatif Communal de l'Inclusion est une première. Il concrétise notre volonté de faire de l'inclusion une réalité vécue, pas seulement un discours. En donnant un rôle actif aux citoyens et aux acteurs locaux, on construit une commune plus juste, plus humaine et plus inclusive. »



loic.sartieaux@montignyletilleul.be



0491/20.24.38

C

C

C

I